

# LE PARC ÉOLIEN DU DOUICHE



## LE MOT DU CHEF DE PROJET



**DÈS LE DÉMARRAGE DE LA PHASE 2 DU DOUCHE, NOUS AVONS EU À CŒUR DE CONSTRUIRE CE PROJET EN LIEN AVEC LES QUATRE COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PROJET.**

C'est pourquoi, nous avons initié une démarche de concertation volontaire : tous ceux qui le souhaitent ont pu être associés aux réflexions autour du projet. Grâce à votre participation tout au long de la démarche ces deux dernières années, nous avons abouti à un projet partagé et enrichi par les contributions de chacun. Des ateliers, deux forums d'information, une visite d'un centre de maintenance et même la visite d'un chantier éolien ont été proposés pour que chacun puisse participer au projet. Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter ce projet, fruit de nos échanges.

**Le 10 septembre prochain s'ouvrira l'enquête publique. Nous tenions par ailleurs à remercier particulièrement l'ensemble des personnes qui se sont investies dans ce projet au fil des mois et qui ont permis d'en faire un véritable projet pour et au service du territoire qui l'accueille.**

*Marc SERRA, Responsable du développement de projets éoliens dans le Nord-Ouest, Nordex France*

## LE MOT DES MAIRES

**NOUS SOMMES PARTICULIÈREMENT FIERS DE LA CONCEPTION DU PROJET SUITE AUX DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS DE CONCERTATION.**

Le Douiche 2 s'inscrit dans la continuité du Douiche 1 déjà construit, ainsi que dans la trame paysagère existante. Le projet final profitera durablement aux 4 communes tant par le biais des retombées fiscales qui seront perçues chaque année que par l'ensemble des projets qui pourront être mis en place avec l'arrivée du parc éolien.

**Nous espérons sincèrement que tout le travail effectué depuis deux ans portera ses fruits et que vous serez tous satisfaits par la qualité du travail accompli.**

*Daniel DECODTS, Christophe DECOMBLE, Serge DENGLEHEM (ancien maire), Michel POUILLAUE.*

## POURQUOI FAUT-IL DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?



### UNE ÉNERGIE D'AVENIR

L'énergie éolienne présente de nombreux atouts. Elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. Puisque renouvelable et non polluant, l'éolien contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre le dérèglement climatique. Par ailleurs, le vent est une ressource inépuisable, gratuite et propre.

L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir, à moindre coût, à la réalisation des objectifs que s'est fixée la France pour 2020 : 23% d'énergies renouvelables (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie. Aujourd'hui, ce pourcentage est inférieur à 15%.

### UNE ÉNERGIE LOCALE

L'énergie éolienne est une ressource disponible localement qui contribue également au dynamisme des territoires sur lesquels elle s'implante. Les retombées économiques générées par l'extension du parc éolien du Douiche seraient de plusieurs ordres, allant des retombées fiscales annuelles pour les communes du territoire à la création d'activités économiques locales lors de la construction et de l'exploitation du parc.

### NORDEX : QUI SOMMES-NOUS ?

**NORDEX est un constructeur d'éoliennes reconnu parmi les leaders mondiaux sur le marché. Toutefois, notre savoir-faire va bien au-delà de la simple fourniture d'éoliennes.**

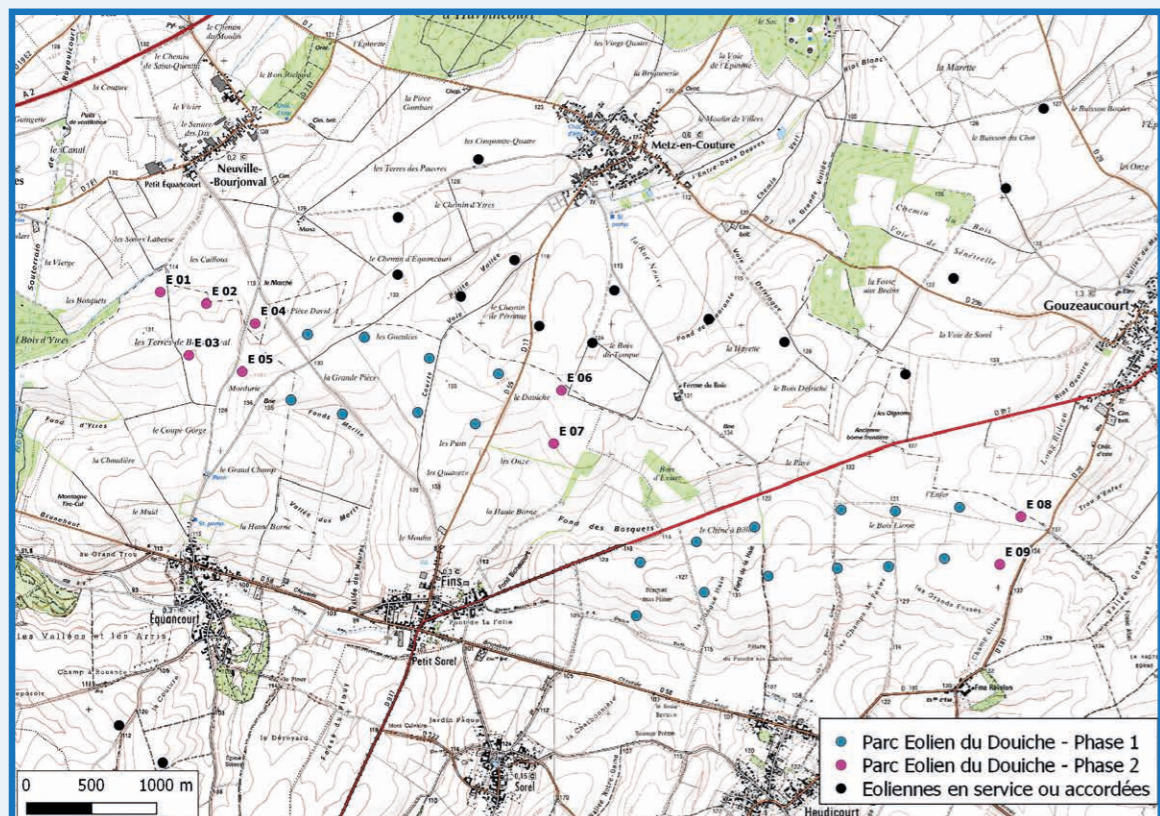
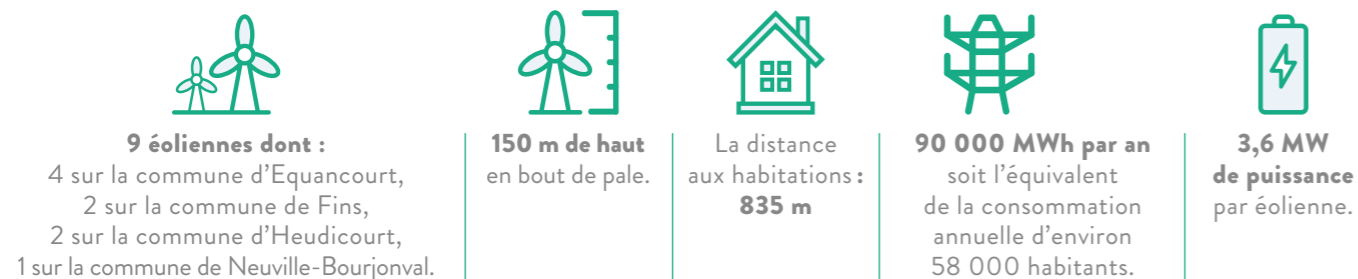
En effet, nous sommes présents à toutes les phases d'un projet éolien : de l'identification d'un secteur favorable à la réalisation d'un parc éolien jusqu'au démantèlement de celui-ci, en passant par la maintenance des éoliennes durant toute leur durée de vie. Ce lien fort et de long terme avec le territoire constitue une de nos forces et fait partie de notre ADN. Nous sommes et nous resterons votre interlocuteur privilégié pour le parc éolien du Douiche.

# LE PARC ÉOLIEN DU DOUCHE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

## UNE PREMIÈRE PARTIE DES ÉOLIENNES EST DÉJÀ CONSTRUITE



## UNE SECONDE PARTIE DES ÉOLIENNES EN PROJET



## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

PLUSIEURS TYPES DE RETOMBÉES SERONT INDUITES PAR L'ARRIVÉE DU PARC ÉOLIEN. VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LE RÉSUMÉ DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES QUI SERONT PAYÉES PAR L'EXPLOITANT DU PARC ÉOLIEN.

La construction du parc éolien permettra la réalisation d'un certain nombre de mesures d'accompagnement pour les communes l'accueillant. Ces mesures ont été décidées, choisies et élaborées en lien étroit avec les habitants lors des différents ateliers de travail. (Voir page 14 - la démarche de concertation)

Retombées économiques locales (selon dispositions fiscales en vigueur en 2017)	Somme	Pas-de-Calais	Communauté de Communes de la Haute-Somme	Communauté de Communes du Sud Artois	Neuville-Bourjonval	Équancourt	Fins	Heudicourt
Taxes	95 000 €/an	11 400 €/an	105 100 €/an	23 300 €/an	6 900 €/an	32 200 €/an	17 100 €/an	15 300 €/an
Autres retombées								
Chemins communaux					3 600 €/an	14 400 €/an	7 200 €/an	7 200 €/an
Mesures compensatoires et d'accompagnement					50 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €

## ZOOM SUR LES RETOMBÉES DU DOUCHE

**Michel POUILLAUDE, Maire de Neuville-Bourjonval**

« Avec les retombées économiques du projet, la commune de Neuville-Bourjonval a pour projet de refaire le chemin communal en direction de Fins et Equancourt et de réaménager les trottoirs de la Rue de Péronne. »

**Christophe DECOMBLE, Maire d'Equancourt**

« Grâce au projet éolien du Douche 2, la commune d'Equancourt procédera à l'effacement du réseau de la Rue du Moulin pour garantir un bon fonctionnement du captage d'eau et finir l'effacement de réseau de la Grande Rue. Pour terminer, la commune commencera à installer des ampoules à base consommation sur ces deux parties. »

**Daniel DECODTS, Maire de Fins**

« La commune de Fins, grâce aux retombées économiques qu'elle

percevra a pour projet de refaire l'électricité de l'église et de restaurer les tableaux de Charles Henri Michel. »

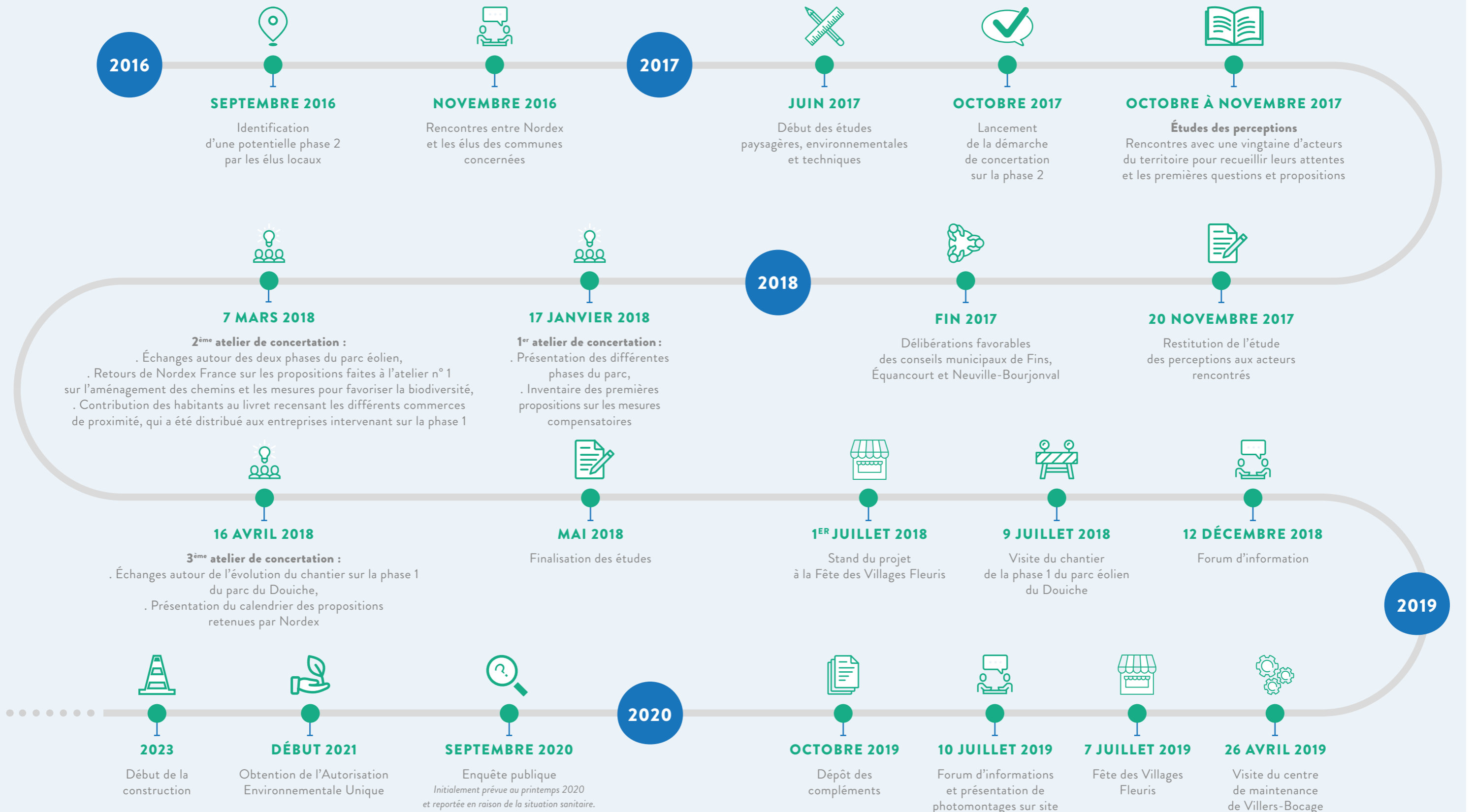
**Serge DENGLEHEM, ancien maire d'Heudicourt**

« La localisation des deux éoliennes prévues sur Heudicourt dans le cadre de l'extension du Douche, s'inscrit tout à fait dans le développement du parc existant et respecte largement les contraintes de distances imposées par le Conseil municipal. »

« Les ressources prévues dans le cadre de cette extension, permettront au futur Conseil de poursuivre les investissements durables, et au CCAS, propriétaire d'une parcelle concernée par cette implantation, de voir ses ressources améliorées. »

# LE PROJET D'EXTENSION, DE QUOI S'AGIT-IL ?

## 1. LES TEMPS FORTS DE LA PHASE 2 DU PROJET ÉOLIEN DU DOUCICHE



## 2. LE RÉSULTATS DES ÉTUDES

### LE VENT



UN MÂT DE MESURE D'UNE HAUTEUR DE 80 MÈTRES A ÉTÉ INSTALLÉ DU 20 FÉVRIER 2014 AU 25 FÉVRIER 2018 À HEUDICOURT, AU LIEU-DIT « LE PETIT FRÊNE ». CE MAT A PERMIS DE PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES DES VENTS LOCALEMENT.

Il était équipé de plusieurs anémomètres, de deux girouettes, d'une sonde de température et d'un capteur de pression, afin d'évaluer finement le gisement de vent local. Les relevés étaient effectués et enregistrés sur des moyennes de 10 minutes, 24h/24, 365 jours par an. Ce mât de mesure a révélé une vitesse de vent sur la zone d'implantation du projet comprise entre 6,5 et 7,5 m/s à 80 mètres au-dessus du sol. Pour rappel, une éolienne commence à produire de l'électricité à partir de 3 m/s soit 14,5 km/h.



### LE PAYSAGE

#### QU'EST CE QUI A ÉTÉ ÉTUDIÉ ?

5 unités paysagères ont été étudiées :

- Les Paysages des Grands Plateaux Artésiens et Cambrésiens,
- Les Plaines de Grandes Cultures,
- La Santerre et le Vermandois,
- L'Amiénois,
- La Somme.

#### QUELLES SONT LES PRINCIPALES CONCLUSIONS POUR LA PHASE 2 ?

En fonction de la position de l'observateur, le projet d'extension s'inscrit soit :

- en superposition du parc existant sans augmentation de l'emprise visuelle,
- dans la continuité et le prolongement des implantations existantes.

La géométrie de la seconde phase est en accord avec le schéma d'implantation éolien actuel. L'impact paysager supplémentaire dans ce paysage éolien est donc faible.



LE DOUCHE 1 ET 2 DEPUIS LA RD 917 - VILLAGE DE FINS



## FLORE

Aucune espèce à enjeu n'est impactée par l'implantation des éoliennes projetées pour la seconde phase du parc du Douiche.



## OISEAUX

Aucun milieu attractif concentrant les stationnements migratoires n'est présent sur le site d'étude. L'avifaune nicheuse du site est essentiellement composée d'espèces communes à très communes qui possèdent des populations importantes peu susceptibles d'être remises en cause par l'implantation d'un projet éolien.



## CHAUVES-SOURIS

Les éoliennes seront implantées dans les parcelles agricoles. Aucun milieu écologique n'est concerné par une modification ou une disparition.



## MAMMIFÈRES

La faune hors oiseaux n'est pas sensible aux éoliennes en fonctionnement. Toutes les éoliennes ainsi que les aménagements annexes sont situés dans des zones de sensibilités faibles pour le reste de la faune.





## L'ACOUSTIQUE

L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE BUREAU D'ÉTUDES SIXENSE ENVIRONNEMENT A CONSISTÉ, DANS UN PREMIER TEMPS, À MESURER LE BRUIT AMBIANT AUX ALENTOURS DES HABITATIONS LES PLUS PROCHES ( 9 POINTS DE MESURES) DU PARC EN PROJET, SUR UNE PÉRIODE D'UN MOIS (DU 18 AVRIL AU 21 MAI 2013).

Ces mesures permettent ainsi d'avoir une bonne connaissance des niveaux de bruit ambiant en fonction du jour ou de la nuit, ainsi que de la vitesse de vent. Par la suite, le bureau d'étude a simulé, à l'aide d'un logiciel spécialisé, les éoliennes en fonctionnement, afin d'établir si une émergence apparaissait.

Une émergence est la différence entre le niveau de bruit en décibels (dB) lorsque l'éolienne fonctionne et le niveau de bruit sans l'éolienne.

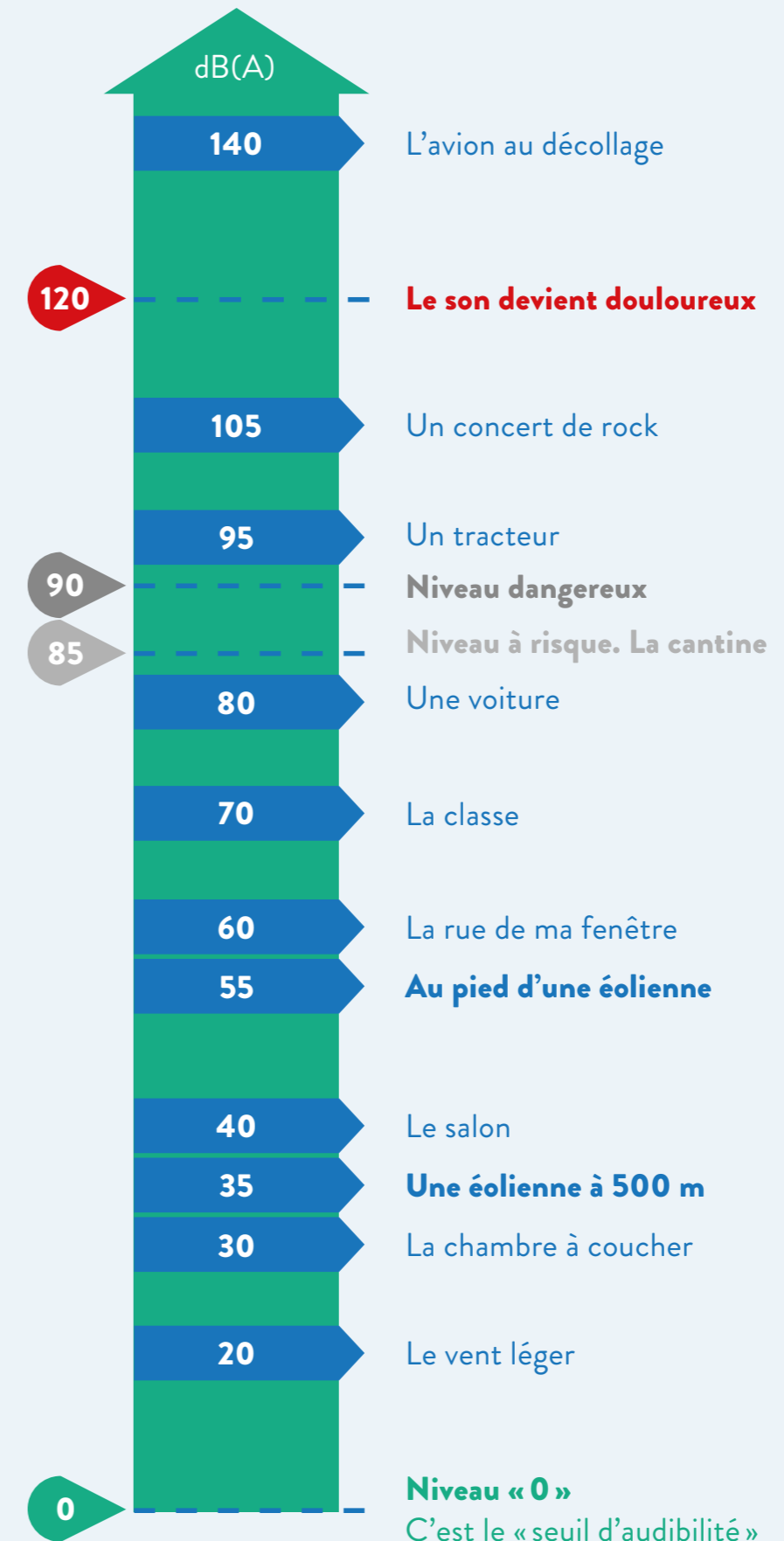
La réglementation autorise une émergence de 5 dB de jour et de 3 dB de nuit dans le cas où le bruit ambiant mesuré est supérieur à 35 dB(A).

En journée l'impact de la seconde phase sera limité, quelle que soit la direction du vent considérée. Aucun dépassement du seuil maximal autorisé n'est constaté.

La nuit, l'impact sonore de l'extension du parc éolien du Douiche sans bridage pourrait engendrer néanmoins quelques dépassements du seuil réglementaire dans deux zones habitées par vents de Sud-Ouest.

Le fonctionnement du parc sera donc adapté, notamment au moyen de bridage (diminution de la vitesse des éoliennes), pour respecter cette réglementation en tout point de mesure quelles que soient la vitesse et la direction du vent.

## L'IMPACT SONORE DE L'ÉOLIEN N'EST PAS DANGEREUX POUR LA SANTÉ (AFSSET).





### 3. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

DEPUIS 2017, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION A PERMIS DE CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC CEUX QUI LE SOUHAITAIENT. LES ÉOLIENNES VONT ÊTRE IMPLANTÉES DANS LE PROLONGEMENT DU PARC EXISTANT. LES HABITANTS DES QUATRE COMMUNES ONT TRAVAILLÉ SUR DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE PROJETS RÉALISÉES GRÂCE À L'ARRIVÉE DU PARC.

Lors des ateliers de concertation, les participants ont donné toutes leurs idées, que Nordex France a ensuite étudiées. Les propositions suivantes ont été intégrées dans le dossier final.

#### LES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION



#### CADRE DE VIE

- **Création et aménagement** d'un chemin de randonnée,
- **Aménagement** d'un espace de pique-nique et de bancs, en accord avec les agriculteurs.

#### ÉCONOMIE



- **Création** d'un livret à destination des entreprises présentes sur la phase 1 du Douiche.

Ce livret recense les commerces de proximité utiles aux ouvriers du chantier.



#### BIODIVERSITÉ

- **Développement** de bandes enherbées sur la zone,
- **Plantation** d'arbres fruitiers pour favoriser la présence d'abeilles,
- **Création** d'un réseau de haies.



### 4. L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A LA SUITE DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE EN OCTOBRE 2018 DÉBUTE LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA SECONDE PHASE DU PARC ÉOLIEN DU DOUCHE. CETTE PHASE ESSENTIELLE PERMET À LA POPULATION DE CONSULTER TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER, DE POSER DES QUESTIONS ET DE DONNER SON AVIS SUR LE PROJET AVANT LA FIN DE L'INSTRUCTION DU PROJET. POUR LE DOUCHE, ELLE DURERA UN MOIS, ENTRE LE JEUDI 10 SEPTEMBRE ET LE LUNDI 12 OCTOBRE 2020, ET PERMETTRA AU PRÉFET DE RENDRE SON AVIS.

#### COMMENT SE DÉROULE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Un commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour mener l'enquête. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserve, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

#### QUI PARTICIPE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est ouverte à tous les Français. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

#### COMMENT PARTICIPER ?

L'enquête publique sur la seconde phase du parc éolien du Douiche se déroulera le jeudi 10 septembre et le lundi 12 octobre 2020.

Vous pourrez consulter le dossier sur le projet en mairies pendant les permanences du commissaire enquêteur ou lors des horaires d'ouverture de celles-ci.

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser vos questions au commissaire enquêteur.

Vous pourrez exprimer vos remarques directement dans le registre d'enquête ou sur papier libre. Vous pourrez aussi envoyer votre contribution par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Equancourt, siège de l'enquête publique.

#### Les permanences du commissaire-enquêteur :

- À la mairie d'Equancourt : le jeudi 10 septembre 2020 de 9h à 12h et le lundi 12 octobre de 15h à 18h
- À la mairie de Fins : le mercredi 16 septembre de 15h à 18h
- À la mairie d'Heudicourt : le samedi 26 septembre de 9h à 12h
- À la mairie de Neuville-Bourjonval : le lundi 5 octobre de 15h à 18h

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est également possible de participer aux enquêtes publiques par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@sommes.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@sommes.gouv.fr) (en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mail).

#### QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS ?

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer la prise de décision du Préfet dans les mois qui suivront.

#### Pour plus d'informations

Vous pouvez contacter Louise ROBBE par téléphone au **06 69 21 09 46** ou par mail : [louise.robbe@mazars.fr](mailto:louise.robbe@mazars.fr).



Pour rappel, l'enquête publique autour de la seconde phase du parc éolien du Douiche aura lieu **du jeudi 10 septembre au lundi 12 octobre 2020**.  
Vous souhaitez que ce projet aboutisse ? Le Préfet a besoin de le savoir !  
N'hésitez donc pas à venir déposer votre avis accompagné d'un bref argumentaire en mairie ou sur le registre en ligne !

*Pour plus d'informations sur le parc éolien du Douiche,  
une seule adresse :*

**[www.projeteolien-douiche.fr](http://www.projeteolien-douiche.fr)**

#### VOS CONTACTS

<b>NORDEX FRANCE</b>		<b>MAZARS CONCERTATION</b>
<i>Lucie SERVEAU</i> Chef de projets éoliens <b><a href="mailto:lserveau@nordex-online.com">lserveau@nordex-online.com</a></b>	<i>Marc SERRA</i> Responsable du développement Nord-Ouest <b><a href="mailto:mserra@nordex-online.com">mserra@nordex-online.com</a></b>	<i>Louise ROBBE</i> Consultante concertation <b><a href="mailto:louise.robbe@mazars.fr">louise.robbe@mazars.fr</a></b>

